

# **QUESTIONS DE CONCLUSIONS**

La Shoah, en tant qu'événement destructeur de l'identité humaine en l'humain, nous laisse encore aujourd'hui les traces de son impact et de sa déflagration à travers l'Humanité, à tous les niveaux de la société.

Les négations apparaissent comme autant de refoulements, et pire, presque d'acceptations d'une telle modalité au sein de l'identité humaine.

Ce sont non seulement toutes les structures sociétales qui ont été atteintes, mais au-delà, le processus même de construction qui les a jusque là soutenues.

La non-prise en compte, au niveau trans-générationnel, des conséquences de l'impact de la Shoah, accélère les processus de déculturation et laisse advenir une situation où les acceptations de l'intégration de l'élévation du niveau de violence font craindre pire encore.

Puisqu'il ne s'agit plus de phénomènes de violences collectives déchaînées qui sont à craindre, mais une forme de normalisation de celles-ci.

Les formes de négation qui aujourd'hui sont de trois ordres : négationnisme par antijudaïsme, c'est à dire criminel, négationnisme par nationalisme ou ignorance, c'est à dire complice de criminels, négationnisme par omission : ici, l'ouvrage de Bensoussan est déjà en soi une réflexion profonde sur la Shoah et sur l'histoire culturelle en tant qu'elle fut le terreau de ce crime.

Cet essai s'est évertué à examiner l'impact de la Shoah.

Dans les modalités dont le Livre d'Esther lui-même nous informe des dommages irréversibles d'un génocide.

L'omission, méthodologique ou réelle, de la citation du Livre d'Esther et de la fête de Purim dans cet ouvrage est révélateur et symptomatique.

Révélateur tout d'abord de ce que le texte de Pourim à Dachau nous a révélé :

« Il existait voici bien longtemps sur un autre planète une fête .... Celle de Pourim .... »

La sédimentation de l'histoire et des connaissances en formes d'appartenances identitaires n'exclue pas le patrimoine culturel et philosophique des identités. C'est ce qui fait entre autre la singularité du Judaïsme, qui n'a de cesse que le rappel et l'étude des textes des Anciens, dans leur bonne compréhension, et le perfectionnement que pourraient occasionner certaines découvertes modernes, voire contemporaines.

Or, qu'un chercheur de renom, dans un ouvrage de cet ordre, puisse ne pas mentionner le livre d'Esther n'est pas en soi une « faute » mais relève du symptôme même qui fait de l'étude de la Shoah un gouffre destructeur et destructurant : qui s'engage dans cette étude ne peut pas ne pas être troublé, touché, atteint par un tel événement.

Georges Bensoussan est en bonne santé et un des meilleurs chercheurs à l'heure actuelle.

Comment, alors que l'objet de la recherche est l'archéologie de la sédimentation de la mémoire collective et des faits culturels qui la composent, ne peuvent pas être cités, ne serait-ce que par références indirectes Le livre d'Esther et la fête de Pourim ?

Parce que la délimitation des recherches de l'ouvrage n'entre pas sur le territoire du Judaïsme ?

Et quand bien même ?

Quelle forme ici de censure, ou d'auto-censure s'exprime, volontairement ou non ?

N'en serait-ce pas une des conséquences des impacts de la Shoah ?

Les références des nazis à Pourim sont légions.

Leur connaissance effective d'une part de l'histoire du Judaïsme était évidente. Celle-ci a nourri d'ailleurs en partie le processus criminel, de la mise en scène du crime aux mensonges faits aux juifs.

Si le crime d'Aman a échoué, les nazis se targuaient à l'instar d'Hitler vis à vis du génocide des arméniens, que « personne ne se souviendrait de ce génocide ». Ils avaient la certitude que, la collaboration de l'armée allemande avec les Turcs lors du génocide des arméniens en 1915-1916 ne serait jamais connue.

Et que fort de ce succès, le génocide des juifs pouvait être entrepris à raison que celui-ci soit orchestré avec plus de ruse qu'Aman n'en avait eu.

Si la Shoah a de multiples causes, la mémoire culturelle des criminels n'est pas aussi fantasmagorique que l'élaboration d'une nouvelle race et d'une société eugéniste, ( ce qui était comme le prouve Georges Bensoussan, l'apanage des temps et des autres nations aussi ), mais elle était bien encore en accroche avec l'histoire du Judaïsme : comme si pour mieux éliminer l'ennemi, ils en avait d'abord étudié, consciencieusement les points « faibles » de l'histoire.

Or, le livre d' Esther et Pourim ont constitué, depuis leur émergence, ce qui justement est le **point fort** du Judaïsme face au principe d'extermination, et qui a permis à nombre de communautés de survivre et de s'intégrer, au sein d' état non-juifs, en en élevant ainsi les modalités juridiques de ceux-ci, au regard des éthiques religieuses et morales, voire juridiques qui les constituaient. Grotius l'a prouvé. Cyrus l' avait initié.

Grotius aux Provinces Unies en est le point encore paradigmatique en tant qu'il a osé faire adjoindre à l'acceptation de l'installation des Juifs en Hollande, le devoir de tout chrétien de respecter, au nom des écritures comme de la foi , les juifs : et ceci de manière prioritaire et première face aux considérations économiques qui d'habitude faisaient accepter ces communautés en tant que profits substantiels.

C'est dans cette modalité que le retour des Juifs en Europe a été accepté jusqu'à l'émancipation de 1791 en France, qui légitime un statut d'égalité au même titre que n'importe quel citoyen. **C'est une décision éthique.**

C'est ainsi que des Juifs allemands, français étaient établis en Allemagne ou en France avec succès, et avaient même contribués non seulement à la défense respective de ces deux pays lors de la guerre 14-18, mais encore à l'élévation économique, philosophique et sociale de ceux-ci.

Or, quand les nazis se retrouvèrent devant l'évidence qu'une partie des juifs allemands formaient dans une part difficilement négligeable, tout un arrière fond de la culture allemande, et avec, de par les mariages mixtes entre juifs et allemandes ou entre allemands et juives, une part encore moins facile à nier, c'est bien là une des questions qui va précipiter la criminalité du régime : puisque c'est à partir de la décision de déporter les juifs allemands que va s'enclencher l'extermination entière du peuple juif.

Rejoignant à ce stade l'injonction d' aman, « **tous**, des enfants aux vieillards, des femmes aux hommes, etc.... » les nazis basculent alors dans la réalité sans fin de l' extermination : puisque comment déceler exactement à travers les mariages mixtes, les priorités entre allemands et juifs ?

Si ceux -ci ne pratiquent plus ?

D'où l'arbitraire des référents aux trois générations qui vient apparemment « trancher » le problème.

Si, en tant que juif assimilé, vous ne pratiquiez plus et si votre dernier ancêtre reconnu comme juif était votre arrière grand-mère, alors vous étiez sauf : puisque allemand(e).

L'absurdité d'une telle classification, repose entièrement sur la copie de l' injonction d' aman qui exige l'extermination de **tous** les juifs.

Esther, juive non révélée, reine, est issue d'un mariage « mixte » avec le roi. Qu'elle soit assassinée en tant que Juive, et c'est la Reine qui meure. Et si la Reine meure, le Royaume en entier chancelle.

Les critères de reconnaissance viennent alors troubler les modalités d' action.

Quand Esther donne sa véritable identité, elle assume celle-ci, mais rend ridicule l'injonction d' aman et prouve combien l'absurdité du crime d'extermination se révèle, dans l'absolu, une inanité.

Puisque c'est pratiquement impossible. Il existe toujours des survivants. Ou d'autres se présenteront comme leurs défenseurs. Où les exterminateurs se découvriront victimes potentielles.

C'est le cas des purges nazies et des purges staliniennes, et c'est le fond absurde du terrible génocide du Cambodge.

Au-delà , les nazis se sont targués qu'il n'y aurait pas de second Purim pour les Juifs ( Hitler) et un des principaux accusés qui fut pendu au Procès de Nuremberg s'exclama en 1946 quelques secondes avant sa pendaison au sujet de Pourim.

Il faut bien comprendre que le remarquable ouvrage de Bensoussan est d'une importance capitale en ce qui concerne le processus de sédimentation de la mémoire collective qui, à travers l'anti-judaïsme chrétien et islamique, a depuis 25 siècles, nourrit des logiques et des réflexions, des cultures au sens propres du terme, enclins à l'extermination des juifs.

Mais la référence à Pourim et au livre d'Esther reste primordiale pour comprendre ce qui fonde, au-delà du rapport au religieux, catholique ou islamique, **l'intention génocidaire**.

Celle-ci exprimée par Aman est encore « naïve » dans le récit du livre d'Esther : attention, précisément parce que la mise en œuvre a échoué, et qu'au regard de la Méguilha, du déroulement de l'histoire, Aman est le vaincu, impuissant, ridiculisé par le roi : alors le danger de ses propos le deviennent, ridicules, par la suite des événements où les juifs évitent le génocide en luttant victorieusement contre les génocidaires.

Si les nazis ont autant fait silence sur l'extermination, si deux écoles d'historiens, entre les « intentionalistes » et les « historicistes » se sont créées, c'est sur la question de savoir si vraiment l'intention avait été première où si le déroulement des événements avait amené par la suite cette mise en œuvre génocidaire.

Or, les références à Pourim ne peuvent qu'être explicites. La stratégie intentionnelle, qu'elle fut masquée ou non, faisait partie du scénario d'extermination des juifs. Dans toutes les références des criminels à Pourim. Si la connaissance de Pourim et du livre d'Esther est primordiale, c'est non seulement parce qu'en soi ils constituent un savoir et une connaissance extraordinaire de la **pensée contre-génocidaire**, mais parce qu'encore les nazis portaient cette connaissance et ont tenté de la déjouer : dans le « *il n'y aura pas de second Pourim pour les Juifs* » de Hitler, la référence est assez explicite pour ne pas ne pas voir jusqu'où remontent les références anti-judaïques et une part de la stratégie nazie.

Que depuis, le terreau culturel qui a permis pendant 25 siècles, de laisser se déployer l'instinct criminel jusque dans le nombre d'êtres qui allaient participer à cette extermination, cet anti-judaïsme soit en effet le fait d'une sédimentation profonde, avant tout catholique, puis nationale raciste, de toute une culture qui s'apprête à réaliser le phantasme qui lui est suggéré depuis les pères de l'église mais encore, depuis Aman, est un fait.

C'est un classique du genre en Judaïsme. Et l'histoire des Pourim katan nous en a démontré la mémoire et la conscience de ce que l'édit d'Aman avait rendu possible, mais que les communautés combattaient ardemment. Combien de génocidaires n'ont-ils pas fait l'occasion de ces petits Pourim de la part des communautés juives ?

Ce n'est qu'avec la brutalité des pogroms polonais et russes, suite pourtant aux législations égalitaires, que les communautés juives ont bien compris l'inanité et l'impossibilité des assimilations. D'où le sionisme.

Le retour du refoulé anti-juif s'exprima avec d'autant plus de violence qu'il s'ancrait alors dans des nationalismes, presque indépendants des morales religieuses, pour s'incarner dans les nationalismes racistes. Il n'était plus besoin d'excuses ou de morales divines pour exterminer. Seule la race et la nation le permettaient.

Devant l'élévation de la violence, et la transgression des dogmes catholiques qui maintenaient quelquefois la surface de bonnes et blanches consciences d'enfants « si mal baptisés » (disait Freud), les juifs ont eu raison de fuir.

Et quand les nazis cristallisent au sein d'un état et d'une production industrielle, l'idéologie raciste anti-juive ils convoquent l'ensemble des haines criminelles, des pulsions destructrices dans le millénarisme d'une mytho-histoire si peu utopique, qu'aucun projet constructeur ne la soutient réellement : c'est encore une fois par l'union des criminels destructeurs que se forme la plus grande entreprise de destruction au sein de l'humanité et du modernisme technique d'alors, alliant ainsi les pires pulsions primitives enfouies depuis des millénaires, et soudainement relâchées sauvagement, avec des outils techniques d'une destructivité sans précédent.

C'est encore ce qui occasionna la recherche de productions encore plus criminelles dans l'orgie destructrice à laquelle étaient conviés tous les ennemis potentiels du Judaïsme, de droite comme de gauche, croyants ou incroyants, analphabètes ou docteurs.

La solution finale, c'est l'ordre frontal qui met tout le monde d'accord sur le plus petit dénominateur commun : La mort de celui qui, d'une manière ou d'un autre, refreine la toute puissance que les processus éducationnels propres à l'éducation des enfants exigent.

Et puisque la culture, l'étude, la connaissance en sont les premiers tenants, et l'individuation de l'individu au sein de la collectivité dans un épanouissement réciproque l'aboutissement, et que cela est « trop compliqué »,

« il vaut mieux s'en débarrasser » : c'est leur solution finale.

Or, si avec le livre d' Esther, le Tanak se ferme dans une dynamique exceptionnelle, révélant justement de nouvelles modalités d'enseignement où, des synagogues à l'étude de la Thora par tout le peuple, à l'occasion de lectures publiques de la Loi dès Ezra et Néhémie, pour ouvrir à toute la dynamique des commentaires que le Judaïsme produira par la suite, des talmuds à la Kabbale, puis oserai-je ?, de la psychanalyse à la relativité, c'est justement dans tout le processus qui depuis Abraham, Moïse et David va, des prophètes à la pratique effective, élever un groupe, *les juifs*, en fait le peuple hébreu, à la pratique de l'éthique qu'il s'est lui-même fixé :

Fondé sur l'interdit du meurtre, du sacrifice humain, de l'enfant, individuel puis collectif et dans un ensemble de lois, le décalogue, la mise en praxis de ces connaissances forment une vision du monde nouvelle où peu à peu, l'étude même, c'est à dire, l'ensemble des phénomènes cognitifs relevant de ce monde, des humains et de \_\_\_\_\_, et des rapports entre les trois, vont venir former la base de toute une civilisation : la nôtre.

Que \_\_\_\_\_ ne porte pas de nom, où que d'autres en fassent « l'architecte de l'Univers », où que d'autres encore en conceptualisent l'existence, de Spinoza à la science contemporaine.

Si ce processus historique est celui- là même que les nazis, et avec eux les peuples redevenus criminels, veulent détruire, c'est justement encore dans la singularité que pose le livre d' Esther et Pourim.

Puisque après l'édit de Cyrus, qui déjà en soi, à l'époque, est d'une libéralité, d'une tolérance, d'une effective prise de conscience des rapports entre états et religions et de la diversité de ceux -ci, et qui participe de la grande reconnaissance du Judaïsme en tant que pionnier à l'époque, c'est la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à travers la religion où la forme d'état qui leur convient.

Le livre d' Esther, qui vient prouver le choix d'une partie de la communauté juive de rester en Babylonie, pose le rapport du passage d'un de ces états, à la loi criminelle génocidaire envers une de ses propres minorités, et raconte comment, par une prise de conscience des dommages inhérents à un tel crime, non seulement la minorité en pâtirait, mais avec elle, l'état, et le royaume : jusque dans les fondations éthiques et religieuses de celui-ci, dans son fondement.

Et le livre d' Esther raconte encore comment encore la victoire contre les exterminateurs permet d'inscrire au sein des processus éducationnels, une modalité singulière ( le récit des événements consignés dans un livre et lu tous les ans pour rappel et étude de ce fait ) qui, tel un contre pouvoir cependant constructif et producteur de sens, permet de garantir la paix au Royaume et **la valeur de son fondement éthique**.

C'est jusque là que le livre d' Esther vient s'inscrire **envers la loi redevenue criminelle des nazis**.  
Voire Hoschender.

Aussi, la non citation de cette référence primordiale nous a incité à réagir en toute modestie.

\* \* \* \* \*

Le concept d' « Ethique appliquée » et les concepts nouveaux que nous avons cherché à créer, s'inscrivent à la suite de cette première réflexion.

Le concept de « Trans-généralité » (en rapport aux trans-nationalités des diasporas contemporaines mais aussi au regard des terreaux culturels dont elles sont issues), participe de ce temps long de l'histoire, dans lequel désormais, il sera difficile de voir un anachronisme naïf quand les faits se sédimentent eux-mêmes pour venir prouver la profondeur de l'intention criminelle de l'anti-judaïsme. Et les références historiques que celle-ci induit aujourd'hui, à travers les siècles, les peuples, les langues et les comportements, par cooptation « sauvage » forment le fond de « non-pensée » qui a servi au nazis pour tenter de justifier leur crime : c'est dans ces terreaux nationaux, religieux, racistes, que les criminels viennent piocher leurs justifications.

Ce « terreau » n'est pas en soi « culturel » mais « criminel » : puisqu'au aujourd'hui, comment évoquer , par exemple, la France du début du XX<sup>e</sup> siècle sans y trouver une moitié de peuple, raciste, chauvin, ultranationaliste, anti-juif et prêt à la guerre : comment donc, un siècle plus tard ne pas comprendre l'inertie et le gouffre qui fonde ce « terreau criminel » : de Dreyfus à Vichy, c'est la criminalité qui prend le déguisement d'un pays, pour se faire croire à la dignité et à la représentativité : or, il n'en est rien.

Quand, un siècle plus tard, , dans ce même pays, les citoyens apprennent avec 10 ans de retard que leurs représentants avaient décidé de soutenir un génocide au Rwanda, c'est cette même criminalité qui se fait jour. Cette fois-ci cependant, d'une manière encore plus perverse, encore plus vile, puisque, entre Dreyfus-Vichy, et Mitterrand-Juppé-machettes, il existe la Shoah.

Et le procès de Nuremberg.

Et l'ONU.

Et le droit international.

C'est à dire une contre-culture à la criminalité. C'est à dire, une reconstruction de l'état de droit.

C'est à dire, une reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Et , de surcroît, une législation punissant l'anti-judaïsme.

Cette reconstruction , jeune encore, dans sa culture et sa pratique naissante, tel un enfant, n'a pas encore acquis toute ces forces.

Comme un enfant, cette culture éthique doit encore se développer à travers les générations, s'inscrire dans les pensées et les corps, jusque dans les comportements , pour que chaque peuple, chaque individu, puisse atteindre à sa dignité et à l'universalité de l' Humanité.

Or, les négationistes, issus du terreau de la criminalité, ne cherchent avant tout qu'à nuire au développement de cet enfant.

Le cas du génocide du Cambodge, non traité dans cet essai, est pourtant révélateur : la place des enfant fut celle de premières victimes d'un régime les ignorant et refusant leur éducation, puis celle de trop jeunes combattants instrumentalisés et endoctrinés dans une lutte pour le pouvoir politique au son des sirènes exterminatrices. Deux fois victimes, puisque victimes devenus boureaux d'eux –mêmes, ces enfants n'auront rien connu de ce qu'un peuple est tenu de leur transmettre.

En 1983, d'autres enfants n'auront même plus le temps d'avoir conscience de leur exploitation : ils seront en bas âge, endoctrinés cette fois pour se suicider, et génocidés dans une « mise en scène » leur offrant une place inférieure aux animaux : et leurs bourreaux seront leurs parents, leurs armées, leurs « religieux », leurs « grands frères » et leurs « grandes sœurs » : ce génocide des enfants, trans-générationnel, s'est effectué dans la droite ligne qui , des nazis à l'islam devenu islamo-nazi, s'attaque avant tout à ceux qui ne connaissent pas la criminalité, et qui, le plus souvent, jouent à autre chose.

L'enfant qui aujourd'hui, a la chance de pouvoir accéder à ses droits et qui peut se faire respecter, est rare.

Les éducations traînent encore beaucoup plus du coté des nationalismes négationistes, qu'elles ne proposent une ouverture au droit, à l'éducation à la Shoah et à l'épanouissement de l' enfant dans la connaissance de ces droits comme des dangers qu'il encoure s'il ne les connaît pas.

Le terreau criminel du début du XX<sup>e</sup> siècle a aussi été un refoulement violent des premières expériences éducatives, où l'école publique ouvrit ses portes à bien des populations encore analphabètes.

Aujourd'hui, l'analphabétisme est encore ce terrible creuset vide où viennent s'engouffrer toutes les manipulations d'enfants, de leurs méséducations à leurs exploitations sauvages, cruelles et criminelles.

Aujourd'hui, alors qu'un média comme la télévision serait à même de dynamiser cet apprentissage des droits, et de propulser des générations entières d'enfants vers la conscience du sort qu'il leur est fait encore au 21<sup>e</sup> siècle, peu est réellement produit : comme si ces enfants n'avaient pas à être informés des dangers et de la criminalité de certains hommes. Dans cette négation , latente, diffuse, c'est un nouveau terreau culturel négationiste qui refuse de voir grandir l'enfant du droit d'après la Shoah.

C'est dans ce refoulement, le retour aux terreaux nationalistes, racistes, anti-judaïque, exterminateur qui , sans rien faire, par laisser faire, laisse réadvenir la criminalité passée, qui la banalise, qui l'accepte presque, et qui ensuite s'y reconnaît comme une trace de « culture » : or, dans cette régression , ce n'est pas un retour « aux sources culturelles » mais un effacement des acquis de droit, des acquis philosophiques, des acquis culturels qui forgent néanmoins le droit des enfants aujourd'hui.

Et de la Shoah, au génocide du Cambodge, à 1983, au génocide du Rwanda au génocide du Darfour, c'est l'enfant qui vient encore voir sa place toujours niée, toujours reconduite à plus tard, toujours recomposée par les « priorités étatiques, familiales, politiques » et la banalisation des pires crimes contre l'enfance, depuis l'érection de ses droits, sont advenus sans que rien, ou presque, ne bouge.

Comme le rappelle magistralement Maurice Olender, le racisme n'a pas besoin d'être établi pour exister : le terreau criminel est suffisamment profond pour attirer vers le bas chaque génération successive.

Or, depuis les déclarations de droits nées après la Shoah, c'est un nouveau monde, libre, qui s'est levé, dressé, et qui appelle aujourd'hui à l'éducation à ces droits, l'apprentissage de nouveaux comportements, une nouvelle dignité dans les rapports à l'enfance, dans le dépassement des histoires nationales devenues désuètes, étriquées, banalement racistes, et criminellement négationnistes.

Si le racisme, comme l'intention criminelle, ou le viol publicitaire, n'ont pas besoin d'éducation, c'est parce que le « terreau » dans lequel ils s'ancrent n'a pas pris conscience et ne veut pas prendre conscience des acquis de l'Humanité après la Shoah : leur habitude criminelle « fonctionne » toute seule, « naturellement », sans pensée.

**C'est ainsi que les crimes contre l' Humanité produisent des dommages irréparables** que les génocidaires sont incapables de réparer eux-mêmes : ceci est le message d' Esther au Roi.

Crime contre le peuple juif, crime contre l' Humanité, la Shoah est encore un crime contre la science, un crime contre le droit, un crime contre la médecine et un crime contre la philosophie.

Dans cette acception, comme dans les faits qui le rappellent aussi précisément, la Shoah est encore un crime contre l'enfance, dans la mesure exacte où les enfants ont été des groupes spécialement visés, atteints, mais encore, dans la mesure non moins exacte où tous ces crimes sont une atteinte à leur éducation en tant que celle-ci doit avant tout les mettre à l'abri de tous ces crimes.

C'est ainsi que la Shoah est un crime contre la Vie, un suicide, dans l'acception philosophique dont Hannah Arendt traduit le fait par « l'absence de pensée » dans la banalisation du mal et non dans sa radicalisation. La radicalisation suggérerait une « pensée pour l'extermination » : or, cet essai propose de ne pas définir cette radicalisation comme une pensée mais comme une criminalité : en définissant ainsi de manière juridique une forme de pratique criminelle anciennement associée à la pensée, et en la dénommant, pour l'inclure dans la catégorie du droit, nous pensons faire sortir d'un syncrétisme malencontreux, la criminalité et la philosophie. Ici, les recherches d' Emmanuel Faye nous apparaissent comme primordiales.

Ce crime contre l' Enfance est encore ce que toutes les recherches actuelles sur l' Histoire de la Shoah, comme sur l' histoire des génocides, arrivent à faire émerger dans la prise de conscience qu'est l'enseignement de la Shoah.

Car son corrolaire négatif, « l'absence de pensée » sur la Shoah, nous prouve le retour à la criminalité directe.

C'est ainsi qu' a été forgé le second concept relatif à l' histoire de la Shoah comme à l'histoire des génocides.

Par le concept d' « Islamo-nazisme », le fait historique et l'accusation juridique, nous permettent encore d'entrevoir l' application effective des règles du droit international qui sont émanées à la suite de la Shoah et qui aujourd'hui encore se précisent dans les projets de loi punissant les négationnistes.

Ainsi, ce concept de « Crime contre l'enfance », de l'accusation juridique au concept juridique, et jusqu'au concept philosophique nous permet de joindre la Shoah, l'histoire de la Shoah et des génocides, l'histoire des recherches sur la Shoah et l' enseignement de la Shoah, avec les projets universaux définis en partie par d'autres modalités : et si les Objectifs du Millénaire, par l' ONU et l' UNESCO aujourd'hui font référence aux éducations de base à travers le programme EPT, d'éducation pour tous, alors sont « un crime contre l'enfance » les éducations de surface qui ne prennent pas en compte le fait de la Shoah et les enseignements que nous pouvons commencer à en tirer : et ceci n'est pas le fait d'une « qualité » luxurieuse, mais le socle qui pourrait fonder à la fois, l'enseignement de la Shoah et l'enseignement des droits internationaux, y compris ceux de l'enfant, dès l'apprentissage de l'écriture et de la lecture, dès « l'éducation de base », dans cette éducation pour TOUS.

Car si TOUS ont été appelés un jour à être exterminés, TOUS doivent dorénavant savoir, et apprendre en conséquence.

Aussi, si nous venons de voir comment était né ce projet du Livre d' Esther et la Shoah au 21<sup>e</sup> siècle, et si nous en comprenons maintenant les tenants et les aboutissants, alors restent un certain nombre de questions dont la liste qui va suivre n'est pas exhaustive, mais tend à mieux comprendre la problématique qui nous traverse en ce début de 21<sup>e</sup> siècle.

**L'éthique du droit international et l'éducation de la Shoah au 21<sup>e</sup> siècle sont corrélatives et fondent en partie ce que cet essai s'est employé à nommer « Ethique appliquée ».**

**De l'éthique théorique à l'éthique appliquée, les précisions du droit international et la non-application de celles-ci invitent à comprendre à quel point les négationismes sont aujourd'hui dommageables pour l'ensemble des sociétés qui composent la communauté d'Humanité.**

Les stratégies géopolitiques et luttes contre le négationnisme ne sont pas anti-nomiques : les anciennes pratiques nous prouvent combien les complicités avec les criminels génocidaires ne sont plus payantes.

Or, la question qui maintenant se pose, est celle du passage à une action internationale capable, par la jouissance active des nouveaux outils, telle la Cour pénale internationale, de rendre authentiquement opérant le droit international, de celui relevant des crimes contre l'Humanité à celui défendant le droit des enfants.

Ici, deux apparentes conceptions s'opposent. Apparentes parce que l'une ne vaut pas l'autre. Et que l'une est une conception, et l'autre une criminalisation.

Cette criminalisation, c'est la position qui voudraient faire croire que la négation l'emportera : que par exemple, importe peu que le génocide des arméniens ne soit pas reconnu par l'état criminel turc, où que la complicité de l'état français dans le génocide des Tutsis au Rwanda, bien qu'établie, puisse être « appréciée » par une commission gouvernementale, au mépris des savoirs des citoyens, comme « relative ».

Cette criminalisation, c'est l'acceptation tacite de l'éducation criminelle de millions d'enfants arabophones à la négation de la Shoah, à la haine du peuple juif, et à l'apprentissage de la guerre.

Cette criminalisation, c'est, en fait, à travers la négation des états, des religions, des communautés, la fin de l'éducation.

En tant que celle-ci ne repose pas sur une évaluation « clientéliste » des faits, mais sur leur reconnaissance : en tant que leur interprétation secondaire puisse permettre débats et réflexions : et que cette criminalisation tend à littéralement exterminer des processus de réflexion, nier les faits et les preuves, comme les nazis l'ont fait durant la Shoah pour que ne soit pas connu le crime contre le peuple juif.

Aussi cette question apparente, qui reste posée par ceux qui se demandent s'il faut encore accepter ces négations, n'appelle cependant pas d'autre réponse que celle de sa non résolution.

L'authentique et adéquate conception qui par contre advient, et avec elles des questions pertinentes, c'est celle de l'effectivité de l'accessibilité des éducations aux faits, aussi compliqués puissent-ils paraître.

Ici, autre crime contre l'enfance, les enfants ont toujours été considérés comme des êtres « faibles » ou « ne pouvant pas accéder immédiatement à la compréhension de phénomènes difficiles ».

Lors d'un projet théâtral qui avait pour objectif de s'interroger sur le rapport de l'enfant à la mort, et qui interrogeait la parole des adultes face aux savoirs et aux disponibilités des enfants sur ce thème, nous avons été subjugués : ceux qui avaient peur de la mort, et qui craignaient ne serait-ce que d'en parler étaient avant tout les adultes. Lors de ce projet, nous découvrièmes combien les enfants, curieux, alertes, intéressés, furent des questionneurs infatigables, et même quelquefois d'authentiques philosophes, plus calés ou inventifs que bien des docteurs ....

Comme nous l'avons présenté, à travers l'éthique que propose l'école internationale de Yad Vashem à propos de l'enseignement de la Shoah, nous sommes persuadés que l'enseignement de la Shoah est accessible aux enfants, aux adolescents, aux adultes, de manière directe, grâce à un éventail riche aujourd'hui d'outils et de matières propres à l'éducation des faits, mais encore des savoirs et connaissances profondes sur cet événement sans précédent.

Or, toutes les négations sont aussi des négations des pouvoirs cognitifs de l'enfant, des négations de l'enfance.

Aussi, l'articulation entre les apprentissages liés au droit international, au droit des enfants, comme à l'enseignement de la Shoah est aujourd'hui effective.

Le Livre d' Esther et Pourim , comme l'a démontré cet essai, sont des outils forts anciens qui justement ont déjà su offrir aux processus cognitifs et éducationnels, une formulation extraordinairement riche.

Devenu une sorte de modèle éducationnel, sa structure est à même de rendre aujourd'hui pertinent les liens entre les éducations de base et les problématiques actuelles, permettant ainsi une adéquation entre recherches contemporaines et éducation planétaire : ici, des outils comme internet sont encore peu exploités dans leur profonde puissance. La télévision, au demeurant, reste dévoyée en tant qu'outil éducatif.

Or , la nouvelle configuration mondiale qui est née après la Shoah et qui maintenant avec la Cour pénale internationale et les programmes des Objectifs du Millénaire vient ouvrir le 21<sup>o</sup> siècle, propose une nouvelle forme d'identité d' Humanité : trans-nationalités et trans-générationnalité rencontrent planétarisation et universalisation, pour faire advenir cette Humanité en devenir, encore si peu connaissante de son Humanité profonde.

Les négations d'états, les négations religieuses doivent rester celles d'un autre siècle : aujourd'hui, le défi lancé à l' Humanité est la reconnaissance de cette identité d'Humanité : à travers la mise en pratique effective, appliquée, du droit international comme de l' éducation à la Shoah.

C'est sur ces deux piliers, et sur le troisième constitué par la praxis même de cette connaissance, que se définira l'Humanité du 21<sup>o</sup> siècle.

Et le Livre d' Esther, au niveau du droit, comme la fête de Pourim, au niveau de l' éducation , ont été au Judaïsme ce que sont aujourd'hui le droit international et l'éducation de la Shoah et des génocides, à tous les peuples de la Terre.

La négation de cette histoire serait la retombée des peuples dans une régression terrible et sans issue, où les compulsions de répétitions meurtrières et criminelles ne laisseront aucune chance de survie de l' Humanité.

Aussi, la recentralisation du binôme Esther – Pourim, universalisé jusqu'à travers l' ONU, l' UNESCO et la Cour pénale internationale est corrélative du mouvement d'Humanisation qui traverse tous les peuples jusqu'à leur accession à leur autonomie philosophique, juridique et éducationnelle.

Des commémorations de la Shoah relatives à l' histoire de chaque pays, au choix d'une date symbolique d'une manifestation universelle reconnaissant la Shoah, les éducations ne peuvent plus faire l' économie de la dimension inter-nationale qui émane de la Shoah : la Chine , dernièrement vient de le prouver au regard des nouveaux programmes relatifs à l'inscription au sein de l' histoire chinoise, de l' Holocauste comme objet d'étude à part entière.

L'ajout d'un livre nouveau, au sein du Tanak, est pour le Judaïsme, l'extraordinaire preuve d'une conscience aigüe non seulement des faits de la Shoah, mais de leur inscription dans l' Histoire du Judaïsme, comme dans l' Histoire de l' Humanité : le Tanak, par la Bible , étant le livre le plus traduit au monde et le plus diffusé sur l'entièreté de la planète.

De surcroît, les recherches historiques , philosophiques, juridiques sur la Shoah, et les expériences artistiques émanant d'une interrogation profonde sur la Shoah, sont en plein essor.

Ainsi, la mise en perspective de cet essai, du livre d' Esther à la Shoah au 21<sup>o</sup> siècle , interroge non seulement l'histoire passée, celle contemporaine de l' histoire de la Shoah, mais encore, celle future que la communauté d'Humanité forge actuellement.

## Questions de conclusion :

### **1) Israël-Palestine : vers la paix constructive ?**

A travers cette question, c'est toute la problématique à l' islamo-nazisme qui est en jeu : pour l'éducation de la Shoah **contre** les criminels, le livre d' Esther est un premier « négociateur » qui renvoie toute la « communauté » arabe à sa propre histoire, que cette dernière nie avant tout .

Car le livre d' Esther est aussi un livre d' histoire de la « Perse ancienne », et en offre un visage humain, de Cyrus, à Assuérus comprenant les dommages que peuvent engendrer l'édit d'extermination d' aman pour tout le Royaume de Perse : ainsi, en accord avec Esther et Mordecaï, ce dernier reconnaît non seulement l'existence de la communauté juive, mais le bienfait qu'elle apporte à tout le Royaume.

Si cet essai n'a pas mis en avant l'histoire de la Perse depuis Aman, il s'agirait de comprendre néanmoins quelle fut l'inscription de ce moment dans la construction de ce peuple, devenu « iranien » en 1938.

Aussi, le rapport à la criminalité actuel d'une très grande partie du monde arabophone est non seulement gravissime, mais tellement absurde.

Cet essai , en forgeant le concept d' islamo-nazisme , ne cherche pas à enfoncer le clou sur les malheurs terribles qui frappe la communauté arabe et musulmane, devenue criminelle et suicidaire, inhumaine, mais s'évertue simplement à forger un repère qui permettra, peut-être, la **séparation définitive** entre ceux qui reconnaissent le droit international, la déclaration universelle des droits de l'homme, la Shoah et le peuple juif et Israël, comme partie intégrante de l' Humanité, et, les criminels qui appellent à la haine, au racisme, qui tuent leurs enfants et qui voudraient nous faire croire à leur « humanité » .....

En saluant tels les nazis ? En lisant les « protocoles de Sion » ? En déclarant leur « humanité » par le meurtre des Juifs ?

Pauvres fous, déjà morts et soumis aux nazis, ils n'en sont que les copies mécaniques et perdues.

Alors que ces peuples ont accès au droit Humain, à la connaissance et aux savoirs de l' Humanité .....

dont ils ont constitué eux-aussi, une part, et dont ils forgèrent, au Moyen-Age, quelques savoirs et connaissances aujourd'hui encore importants.

La partie intégrante de l' humanité qui aujourd'hui pourrait s'amuser de toutes ces richesses, et qui se suicide en faisant exploser ses propres enfants sur d'autres enfants, n'est plus une Humanité, mais une criminalité.

### **Une criminalité coupable de crime contre l' enfance. Contre la vie. Contre sa vie propre.**

Aussi, la paix constructive en Israël , comme dans le monde , oppose le monde libre, garant du droit humain et de la liberté des individus dans leurs accès aux savoirs et à la connaissance, à toute la criminalité issue des nazis : crime contre l' éducation ( haine , racisme, faux manuels d'éducatons) , la science (nucléaire), le droit (non reconnaissance d' Israël, des conventions des droits des enfants ), la philosophie (assassinat des penseurs libres et critiques), les pays arabes sont accusés de crimes contre l' Humanité quotidiennement.....

Comment concevoir une paix ? Constructive ? Avec des criminels ? Assassins de leurs enfants ?

### **2) Education de la Shoah et Objectifs du Millénaire ?**

De l'histoire des émancipations aux constructions internationales, l' histoire du Judaïsme a engagé les états de droit vers la Paix constructive : l' EDUCATION est devenue ainsi et alors le socle fondateur au progrès humain, à l'élévation des libertés juridiques, et à la libéralisation des femmes et de la sexualité.

Les droits des enfants ont encore été reconnu depuis peu comme inhérents aux droits humains.

Aujourd'hui, chaque nation a non seulement le devoir, mais avant tout la chance de pouvoir faire bénéficier à ses enfants des acquis de l' entièreté de la communauté humaine.

Avec l' éducation de la Shoah et les Objectifs du Millénaire, c'est l'identité Humaine qui prend un visage Humain.

**De l'Humanité d'Esther et de Mordecaï , à la nouvelle identité Humaine internationale, les nationalités s'élèvent à la reconnaissance de la criminalité humaine et ne désirent plus y participer.**

C'est ce qui fonde le projet d' appartenance à l' ONU et la reconnaissance de toutes les juridictions qui l' accompagnent.

Cette nouvelle identité Humaine devra-t-elle se formaliser dans une identité de « citoyen du monde » ?  
**Connaissant la double identité, nationale et universelle ?**

Cela ne serait peut-être pas une mauvaise chose....

### 3) Ethique appliquée

Du sentiment au droit, et du droit à l' acte, l' éthique du Judaïsme universalisée et les individuations contemporaines promettent de réaliser les futures fêtes des enfants.

Dès les prochains 20 ans de la convention des droits de l' Enfant, à la réalisation des Objectifs du Millénaire en 2015, les Pourim à venir pourraient aussi souhaiter et fêter les victoires de l' Humanité pour l' Enfance.

Après en avoir fini avec les malades exterminateurs et autres racistes nationaux, alors, l' éducation , la santé, et le rire et les jeux, pourraient alors résonner sur l' entièreté de la planète, se moquant des Aman anciens, révolus et devenus rigolos ...

Pour ne plus avoir à souffrir de ceux qui, encore aujourd' hui, assassinent au Darfour au nom du fondamentaliste islamique.

Dès aujourd' hui, les rêves de Mordechaï et d' Esther sont en action : Paix, Education, nouveaux projets humains, et victoire de la Vie sur la Mort.

C' est sur cette note , résolument optimiste, résolument portée vers l' espoir, résolument confiante en les forces vives et intelligentes, cordiales et bénéfiques que l' Humanité porte en elle, que se clôt, sans finale, cet essai.

Parce que, de toute façon, ici demeurent les seules forces de l' Humanité : dans son projet d' Humanité créant l' Humanité.

**Ce que le Livre d' Esther et la fête de Pourim ont porté jusqu' à nous, avec le Judaïsme, depuis 2500 années, jusqu' au 21<sup>o</sup> siècle, par delà et à travers la Shoah.**